

Pour les planteurs, le pire scénario dans cette nouvelle ère post-quotas

© 20/12/2018 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Avec la fin des quotas sucriers, les betteraviers pouvaient s'attendre à une conjoncture de marché plus difficile à encaisser. Mais peut être pas à un scénario aussi pénalisant : à la chute des prix l'an passé se succède une baisse de la production due à la sécheresse automnale. Pour cette campagne 2018-2019, la CGB annonce une perte moyenne de 400 €/ha pour les planteurs de betteraves.



Les planteurs de betteraves « devraient perdre 400 €/ha » selon le président de la CGB Eric Lainé. (©@FarmerSeb)

Il y a deux ans, les **betteraviers** ne s'attendaient probablement pas à un « après-quotas » aussi mouvementé. Les **quotas sucriers** ont été supprimé le 30 septembre 2017 alors que les **planteurs de betteraves** européens avaient le pied sur l'accélérateur. La hausse de la production européenne aux premières heures de la nouvelle ère a été telle que les cours mondiaux ont été divisés par deux en douze mois. Fin septembre 2017, la tonne de sucre se négociait autour de 370 \$ à la bourse de Londres, contre plus de 580 \$ un an plus tôt.

Depuis, les cours peinent à passer la barre des 350 \$/t. « Après les plus bas niveaux atteints en août et en octobre 2018, les cours mondiaux du sucre se sont redressés sous l'effet de fondamentaux haussiers pour la campagne 2018/19, mais ils restent volatils », commentait Franceagrimer le 10 décembre 2018, à l'issue du conseil spécialisé pour la filière sucrière.

Cours du sucre à la bourse de Londres, en \$/t

Cours du sucre à la bourse de Londres, en dollar la tonne, depuis cinq ans.

De l'excédent en 2017-2018 au déficit en 2018-2019

« Après les niveaux record de production en 2017/18 et les annonces d'excédents pléthoriques, les prévisionnistes mondiaux ont largement revu à la baisse leurs prévisions d'excédents. Certains prévoient même un retour à des déficits dès 2018/19. En effet, le Brésil a confirmé ses arbitrages en faveur de l'éthanol, avec deux-tiers de sa production orientés vers cette utilisation. L'Inde est pénalisée par la sécheresse et des infestations de vers blancs dans les plantations de cannes des principaux États producteurs de la fédération. La production est également attendue en recul au Pakistan et en Thaïlande », a détaillé l'établissement public.

En Europe aussi, la production s'annonce en forte baisse du fait d'une sécheresse persistante dans les régions productrices. La production sucrière européenne ne devrait pas dépasser 18,4 Mt en 2018, selon les dernières données de la Commission européenne, en recul de près de 3 Mt par rapport à l'an passé. La baisse des disponibilités devrait se traduire par un recul de 30 % des exportations européennes au cours de la campagne 2018/19. En France, la production sucrière est estimée à moins de 5,2 Mt en métropole, contre plus de 6,2 Mt l'an passé, en raison de la sécheresse persistante qui a affecté les rendements des cultures betteravières. Le rendement en sucre extractible est estimé à 11,7 tonnes par hectare.

Pour la campagne commerciale 2018/19, Franceagrimer prévoit à ce stade, des exportations françaises de sucre en l'état de 3,1 Mt, dont deux-tiers vers l'Union européenne et un tiers vers les autres pays. Les exportations de produits sucrés resteraient stables à 0,8 Mt. Sur le marché français, les utilisations sont prévues à 2,9 Mt. Dans un contexte de disponibilités plus faibles qu'en 2017/18, les stocks de fin de campagne, qui étaient à un niveau élevé, pourraient diminuer de plus de 50 %.

« 400 €/ha en moins » pour les planteurs français

Des rendements plombés par le sec et des prix au plus bas auront raison des résultats économiques de la production pour les planteurs. « Les planteurs de betteraves vont en moyenne perdre 400 €/ha. Du jamais vu non plus », a expliqué Eric Lainé, lors de l'assemblée générale de la CGB mardi 18 décembre 2018.

« Le prix moyen européen s'est encore dégradé à 320 €/t en octobre 2018, très en deçà du prix de référence (404 €/tonne) », confirme Franceagrimer.



"Cette année les rendements ont été durement affectés par la sécheresse et les prix du sucre sont à des niveaux jamais vus en Europe. Les planteurs de betteraves vont en moyenne perdre 400 €/ha. Du jamais vu non plus." Éric Lainé, Président de la CGB #AGCGB pic.twitter.com/ICn1Mx4txi

— Miss Better (@_MissBetter) 18 décembre 2018

Manque d'anticipation ?

Chez les betteraviers français, on estime la baisse moyenne de la production de 15 à 20 % par rapport à l'an dernier, certains planteurs ayant été plus fortement touchés. « Cela met une nouvelle fois en lumière tout l'intérêt d'avoir à disposition des assurances récoltes qui se déclencheraient dès 20 % de perte », souligne par ailleurs Eric Lainé. « Dans le cadre de la Pac post-2020, cette évolution est incontournable. Espérons que notre nouveau ministre de l'agriculture prenne la mesure du besoin vital d'avoir des outils assurantiels indispensables pour nous protéger des pertes de rendement liées au changement climatique et aux interdictions successives des produits de protection des plantes. »

Ceci dit, rappelons que la fin des quotas sucriers a été actée dès la mi-2014 dans le cadre de la précédente réforme de la Pac. Il semble acquis que les représentants de la filière, de l'aveu même d'Eric Lainé, président du conseil spécialisé de Franceagrimer pour la filière sucrière et président de la CGB, n'ont pas suffisamment anticipé les possibles remous que provoquerait cette rupture conjoncturelle. « Avec la fin des quotas, il est urgent de rétablir un vrai projet interprofessionnel où le collectif appuie les stratégies de chacun », a-t-il expliqué.



"avec la fin des quotas, ne nous voilons pas la face, il est urgent de rétablir un vrai projet interprofessionnel où le collectif appuie les stratégies de chacun !" Éric Lainé, Président de la CGB #AGCGB pic.twitter.com/VCug1n4ebq

— Miss Better (@_MissBetter) 18 décembre 2018

Parmi les chantiers urgents, selon le responsable professionnel, les acteurs doivent mener un travail collectif entre « planteurs et fabricants pour mieux valoriser la qualité de nos productions, mieux nous organiser mais qu'également nos relations économiques et contractuelles soient adaptées au nouveau contexte de marché. »



"Nous devons œuvrer ensemble planteurs et fabricants pour mieux valoriser la qualité de nos productions, mieux nous organiser mais qu'également nos relations économiques et contractuelles soient adaptées au nouveau contexte de marché." Éric Lainé, Président de la CGB #AGCGB pic.twitter.com/SAalnonI8C

— Miss Better (@_MissBetter) 18 décembre 2018

Début du long chemin vers du sucre de betteraves bio

Selon Franceagrimer, la filière sucrière a engagé une réflexion sur le développement d'une filière bio. Un long chemin qui n'en est qu'à ses débuts.

« En France, les essais de production de betteraves sucrières bio datent de deux ans seulement. Selon l'**Institut technique de la betterave** (ITB), environ 200 hectares ont fait l'objet d'expérimentations. « L'ITB a expérimenté plusieurs techniques dans le but d'évaluer les coûts de production sur cinq hectares. Les essais doivent se poursuivre en vue de déterminer les meilleures techniques permettant de limiter les coûts de production pour les exploitants et de diminuer les risques quelles que soient les conditions climatiques. Une nouvelle plateforme Syppre, dédiée aux rotations de cultures bio dont la betterave devrait également être lancée prochainement sur 15 hectares, en lien avec ARVALIS-Institut du végétal et Terres Inovia. »

« Il faudra aussi développer des variétés adaptées à l'agriculture biologique », souligne le Geve, (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences), la cheville ouvrière du comité technique permanent de la sélection (CTPS).

Tout reste à faire et à développer, donc, y compris en matière de commercialisation. Il n'y a pas, pour l'heure, d'indicateurs de marché, notamment de prix sur le sucre de betteraves bio.